

Ville de Malakoff (Hauts-de-Seine)
DIRECTION du DÉVELOPPEMENT URBAIN

RAPPORT DE CONTRÔLE DU 02/03/2026
relatif à l'adresse du 114 boulevard Camélinat à Malakoff (92240)
Section cadastrale n° N 77

OBJET : Encombrement du jardin d'un pavillon situé au 114 boulevard Camélinat à Malakoff (92240 portant atteinte à l'environnement, favorisant la prolifération de rongeurs et susceptible d'être squatté.

PROPRIÉTAIRE :

SARL GFLBI – 1 avenue de la Motte Picquet 75007 PARIS – (SIREN 408 585 321),
(représentée par Monsieur Franck LE BOZEC).

PLAIGNANT : (syndic de l'immeuble mitoyen par l'arrière de la parcelle – 64/66 rue Paul Vaillant-Couturier) :
Cabinet CHAMORAND – 87 boulevard Haussmann 75008 PARIS,
(représenté par Monsieur Vincent CHAMORAND)
+ deux autres riverains mitoyens + un représentant de quartier.

À NOTER : le pavillon se trouve actuellement sans toiture et est dans l'attente d'une démolition dans le cadre d'un futur projet immobilier.

CONTEXTE :

Un débarras du terrain était initialement prévu pour la semaine du lundi 23/02/2026 puis reporté au lundi 02/03/2026.

Un mail adressé ce jour (à 14h27) à moi-même par M. Adrien MARGUERITTE (groupe Le Bozec) fait état d'une évacuation des déchets qui aurait été réalisée dans la matinée.

CONSTAT (vers 18h20) :

Depuis le boulevard Camélinat, je constate qu'une grande quantité de sacs poubelles ainsi que les matelas présents lors du précédent contrôle, ont été évacués.

En m'approchant au droit de la propriété (toujours côté Camélinat), je perçois une forte odeur nauséabonde ainsi que la présence de nombreux déchets au sol (récipients en plastique, polystyrène, sac poubelle pendu à la grille, etc...).

Je constate la présence d'une benne remplie de gravas (déjà présente lors du précédent contrôle).

Je constate également la présence de plusieurs rongeurs vivants.

Depuis le fond de la résidence mitoyenne par l'arrière du terrain, je constate que la quasi-totalité des déchets présents lors du dernier contrôle n'a pas été évacuée.

Je constate toutefois que la supposée gazinière ainsi que la bouteille de gaz butane (bleue) de contenance 13kg ont été évacuées.

Je constate également la présence de plusieurs rongeurs vivants.

CONCLUSION :

- Au regard des risques pour la sécurité et la salubrité publiques, ainsi que par la prolifération cette fois-ci avérée de rongeurs, il convient de prendre un arrêté ordonnant le débarras, l'entretien et la dératisation du terrain sis 114 boulevard Camélinat à Malakoff (92240) dans un délai très court.

En l'état, l'encombrement du terrain sis 114 boulevard Camélinat à Malakoff (92240) constitue toujours une atteinte à l'environnement.

Pour la Direction du Développement Urbain
de la Ville de Malakoff,
l'Inspecteur de Santé Environnementale

A. SCHWARZ

En annexes, 4 (quatre) photos de ce jour (02/03/2026) + une photo comparative du 02/02/2026





Photos comparatives du 2 février 2026 et 2 mars 2026

